



COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

No 22 2019 - Séance du 30 septembre 2019 - Ecrite

Information du Conseil d'administration de VMCV SA aux communes actionnaires

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Nous vous remettons, en annexe, la correspondance du Conseil d'administration de VMCV SA destinée aux communes actionnaires.

Nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

Le secrétaire

A. Bovay

J. Steiner



St-Légier-La Chiésaz, le 2 septembre 2019

M. D. Epp, municipal délégué

Municipalité de St-Légier
Mesdames les conseillères communales,
Messieurs les conseillers communaux
1806 St-Légier

Clarens, le 11 juin 2019

**Correspondance du Conseil d'administration de VMCV SA
Aux Conseils communaux des communes actionnaires**

Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,

Il y a quelques mois, le Conseil d'administration de VMCV SA a envoyé une correspondance à l'ensemble des Conseils communaux des 10 communes actionnaires. Il nous est apparu opportun de poursuivre notre démarche d'information avec les éléments qui suivent.

Tout d'abord, nous vous informons que la composition du Conseil d'administration a été modifiée. En effet, deux administrateurs publics, MM. Jean-Pierre Allegra et Alain Grangier respectivement représentants des communes du cercle de Corsier et de la Tour-de-Peilz, et deux administrateurs privés, MM. Blumenthal et Spillmann, ont quitté notre conseil, pour des raisons statutaires ou personnelles. Pour leur succéder, Mme Nicole Pointet et M. Jean-Pierre Schwab, pour représenter respectivement les communes du cercle de Corsier et celle de la Tour-de-Peilz, ainsi que M. Roland Bonzon, notamment actuel président de la communauté tarifaire vaudoise Mobilis, ont été élus par l'assemblée générale lors d'une séance extraordinaire. Cette séance a été également l'occasion de présenter aux Municipalités les comptes 2018. Pour compléter les compétences en son sein, le Conseil d'administration entend présenter un autre administrateur privé à l'assemblée générale ordinaire de cette année.

Au niveau financier, il n'y a pas de modifications substantielles par rapport à ce qui avait été annoncé. Les comptes sont légèrement meilleurs que le budget 2018 en raison du décalage de certains engagements liés à la mise en service de la prolongation de la ligne 201 jusqu'à l'Hôpital de Rennaz dont l'ouverture a été retardée à l'automne 2019. Les éléments structurels des coûts de VMCV restent inchangés et les contributions des communes se maintiendront à un niveau supérieur à celui des dernières années qui était très favorable. Pour rappel, cela s'explique par des besoins accrus en personnels (chauffeurs, mais aussi d'encadrement) pour garantir une gestion plus moderne de l'entreprise. Par ailleurs, le renouvellement de la billetterie, des plus anciens véhicules et de l'ensemble des trolleybus de l'entreprise va augmenter les besoins en amortissements. Ces achats sont financés par un emprunt, réalisé en 2018 et cautionné par l'État, qui explique la forte augmentation des actifs dans les comptes 2018.

Le mode d'adjudication, par les CFF, des services de remplacements lors de travaux sur le réseau ferroviaire a changé et une entreprise comme VMCV SA n'est plus à même d'y répondre. Il en résulte une baisse des activités spéciales autofinancées qui impacte les écritures comptables, tant sur les recettes que les charges. Du côté du futur des recettes propres, la clé de répartition de la communauté tarifaire Mobilis devrait nous être, dès 2020, un peu plus favorable.

Le Conseil d'administration et l'ensemble du personnel de l'entreprise sont bien conscients des conséquences sur les finances communales de ce qui précède. Nous mettons donc tout en œuvre pour trouver les meilleures réponses, tant en termes de qualité de la gestion interne de l'entreprise que d'analyse et de propositions d'optimisation du réseau.

Comme rappelé ci-dessus, l'entreprise renouvelle une partie importante de sa flotte et de sa billetterie. La nouvelle billetterie, en cours d'installation, permettra de payer avec de la monnaie à l'intérieur des véhicules, mais également avec les cartes de pré-paiement, des cartes de paiement ou avec son téléphone portable, grâce notamment au système de paiement Twint et à l'application mobile *FairTiq* qui optimise le prix payé en fonction des déplacements effectifs sur la journée.

Cette année est aussi marquée par la Fête des Vignerons. Les organisateurs ont convenu de commander à notre entreprise une augmentation de l'offre des lignes desservant Vevey avant et après les spectacles. Cela représente un engagement important de la part du personnel de l'entreprise et il a ainsi été décidé de ne pas se proposer pour la desserte des parkings d'échanges.

L'annonce tardive du report de l'ouverture de l'Hôpital de Rennaz a également posé un problème à l'entreprise dans la mesure où nous avons déjà pris et engagés certains chauffeurs et le matériel nécessaire à cette desserte dès mai de cette année. L'entreprise négocie, avec le Canton, pour obtenir un dédommagement des conséquences de ce report. En accord avec le Canton, la mise en service de ce prolongement a été repoussée à septembre. Il y aura un service provisoire jusqu'au changement d'horaire de décembre avant que les nouveaux trolleybus ne desservent le site toutes les dix minutes et sans transbordement à Villeneuve. L'ensemble de la ligne sera financé selon les principes du trafic urbain et son déficit sera donc essentiellement réparti sur l'ensemble des communes desservies.

En conclusion, le Conseil d'administration continue à accompagner l'entreprise dans un processus d'amélioration de son fonctionnement et de la qualité de ses prestations. Les projets prioritaires de cette année, évoqués ci-dessus, imposent un engagement ponctuel important. Pour autant, l'entreprise ne perd pas de vue les enjeux à moyen et long termes. A ce sujet, le Conseil d'administration se plaît à signaler qu'il a pu entièrement répondre aux exigences de l'audit 2018 de l'OFT sur le respect de la loi sur la durée du travail (LDT) et qu'un nouvel audit de l'OFT sur la sécurité au sein de l'entreprise n'a pas fait l'objet de charges exigeants des correctifs immédiats, mais uniquement de recommandations auxquelles les premières réponses ont déjà été apportées. En ajoutant à cela, pour autre exemple, la mise en œuvre des recommandations émises par la fiduciaire Mazar SA dans le cadre du bouclage des comptes 2017, pour le Conseil d'administration, le bilan d'étape est positif.

Il reste encore beaucoup à faire pour permettre à notre entreprise de retrouver son rôle central, d'acteur incontesté de la mobilité dans notre région. Le Conseil d'administration et l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs s'y engagent avec détermination et compétence.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions de croire, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

VMCV SA
Transports publics



Caleb Walther
Président



Angela Schlegel
Directrice